L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX, rue 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI 4 MAI 1880.

## CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 4 mai.—Température.—Vents d'est, temps couvert, pluie, peut-être suivie du vent du nord et d'une baisse du mercure.

Température du 3 mai 1880

Thermomètre de U. DUMAINE, Opticien, Pharmacien.

| | Fahrenheit. | Centigrade |
|---|---|---|
| 6 heures du matin..... | 63 | 17 |
| Midi..... | 73 | 23 |
| 3 P. M..... | 76 | 24 |
| 6 P. M..... | 74 | 23 |

Bulletin météorologique.

Lundi, 3 mai, 2 h. 45 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

| | | | |
|---|---|---|---|
| Augusta, Géo..... | 70 | Louisville, Ky..... | 73 |
| Atlanta..... | 68 | Memphis, Tenn..... | 71 |
| Galveston, Tex..... | 72 | Mobile, Ala..... | 77 |
| Cairo, Ill..... | 72 | Montgomery, Ala.. | 76 |
| Chattanooga, Tenn. | 70 | Nashville, Tenn... | 75 |
| Cincinnati, O..... | 73 | New Orleans, La.. | 77 |
| Davenport, Iowa.. | 75 | Omaha, Neb..... | 78 |
| Dubuque, Iowa.... | 79 | Pittsburgh, Pa.... | 78 |
| Galveston, Texas.. | 72 | Savannah, Geo..... | 65 |
| Indianola..... | 74 | Shreveport, La.... | 74 |
| Keokuk, Iowa..... | 78 | St Louis, Mo..... | 75 |
| Key West, Fla..... | 86 | St Paul, Minn..... | 63 |
| La Crosse, Wi..... | 81 | Vicksburg, Miss... | 76 |
| Leavenworth, Kas. | 73 | Brownsville, Tex... | — |

Nombre des cases au-dessus de l'étage (sous la plus basse)

| | | | |
|---|---|---|---|
| Augusta..... | 10 04 | Nashville, Tenn | 13 01 |
| Cairo, Ill..... | 37.05 | New Orleans*.. | 1.05 |
| Cincinnati, O... | 36.03 | Omaha, Neb..... | 7.07 |
| Davenport, I.... | 9.04 | Pittsburgh, Pa. | 7 04 |
| Keokuk, Iowa.. | 10.07 | Shreveport, La.. | 15 06 |
| La Crosse, Wis. | 7.97 | St Louis, Mo..... | 16 07 |
| Leavenworth, K. | 7.83 | St Paul, Minn.. | 6.07 |
| Louisville, Ky. | 15.03 | Vicksburg, Miss | 41 06 |
| Memphis, Tenn | 25.00 | Yazoo..... | — |

* Au-dessous du niveau des hautes eaux de 1874.

GEORGE H. BONE,
Sergent Signal Corps, U. S. A.

Mariages, mentionnés et décès inscrits au bureau de santé dans les dernières quarante-huit heures:

MARIAGES—August Dimm à Mlle Annie Heffner.

Jos. Chenette à Mlle Mary Williams.
Jos. Doyle à Mlle Ann M. Photo.
Thomas Robertson à Mme veuve Lucy Davis.
Charles Green à Mlle Jane Coleman.
John Rath à Mlle Louisa Hall.
Samuel Jos Beauregard à Mlle Ursuline Utel.
Auguste Villeraie à Mlle Clémence Prilleux.
John P. Weiss à Mlle Léontine Redon.
John Henry Burla à Mlle Betsy Allen.

NAISSANCES—Mme Jos. N. Jordy, un garçon, 3 avril.

Mme J. A. DeBlanc, Jr., une fille, 14 avril.
" F. Perillat, un garçon, 11 fév.
" L. Morel, une fille, 12 jan.
" R. Brunias, un garçon, 12 jan.
" M. Pendergrast, un garçon, 26 avril.
" L. Sestorne, une fille, 25 avril.
" H. C. Moran, un garçon, 24 avril.
" L. Kairdoff, une fille, 4 jan.
" A. Fratis, un garçon, 21 avril.
" Jac. Graf, une fille, 25 avril.
" Alex. Kohl, une fille, 4 jan.
" John E. Sonne, une fille, 28 mars.

DÉCÈS—Louisa Maupas, 35 ans, coin des rues Music et Girod.
Mo'ie C. Connolly, 24 ans, No 162 1/2 rue Prytania.
Mme Ann Gelhard, 84 ans, No 673 rue St-Thomas.
Frank Berge, 1 jour, coin des rues St-Claude et Maigny.
Elizabeth Betz, 45 ans, Carrollton.
Mary M. Virgin, 21 jours, coin de la rue Live Oak et l'avenue Napoléon.
Michael Kennedy, 4 mois, No 57 rue Robin.
George Kipping, 9 mois, No 479 rue Magnolia.
Ellen Perry, 38 ans, No 62 rue Union.
E. McFeely, 68 ans, Louisiana Retreat.
Mary A. Bejon, 8 jours, No 146 rue Nord-Trémé.
Edgar O. Lecoller, 1 an, No 252 rue St-Philippe.
Mme Kate Barton, 22 ans, No 348 rue St-Thomas.
Jennie Jackson, c, 75 ans, No 444 rue Hôpital.
Emile Segura, 48 ans, No 238 rue Delord.
Forest Schmpel, 6 mois, No 137 rue Bourbon, natif de la Nlle-Orléans.
Mme Henry Parr, 48 ans, No 963 rue Dauphine, natif d'Allemagne.
Thomas William, 1 an, No 26 rue Harmony, natif de la Nlle-Orléans.
Dr Samuel Choppin, 51 ans, No 350 rue du Canal, natif de la Louisiane.
Addie Page c, 10 jours, coin des rues Pacific et Peter, natif de la Louisiane.

**Le Bureau de Santé** s'est réuni hier soir, à sept heures et demie, afin de continuer la séance de jeudi dernier.

Les Drs. Jones, Formento, Loeber, Davidson, Shepard, MM. Hernandez, Mayta, et Brewster étaient présents.

Le Dr Jones, d'une voix émue, a prononcé l'éloge funèbre du Dr Choppin. La Faculté, a-t-il dit, a perdu l'un des membres qui l'honoraient le plus.

Une résolution de M. Marks déclarant que la mort a enlevé à l'humanité, en la personne du Dr Choppin, l'un de ses défenseurs les plus désintéressés, à la Louisiane l'un de ses fils les plus braves et les plus distingués, a été adoptée à l'unanimité des voix.

M. Marks a présenté une résolution qui demande au gouverneur de lancer, immédiatement, une proclamation établissant, entre la Havane, Vera Cruz, Rio Janeiro et la Nlle-Orléans, une quarantaine qui devra être mise à exécution à partir du 10 du courant.—MM. Brewster, Marks et le Dr Loeber ont été chargés de remettre au gouverneur, ce matin, une copie de la résolution.

Le bureau fixera, lui-même, le nombre de jours de détention des steamers et des navires.

Le bureau s'est ajourné à jeudi prochain, à sept heures et demie.

**Association des propriétaires Fonciers.**—Nombre de messieurs se sont réunis hier soir, au bureau de M. A. D. Doriocourt, et organisé une association sous le titre qui précède, et dans le but de combattre devant les Tribunaux la perception d'une taxe municipale excédant dix *mills*, taxe fixé par la nouvelle constitution qui est la loi suprême de l'Etat.

M. B. Saloy, comme président provisoire, a appelé l'assemblée à l'ordre et MM. A. D. Doriocourt et P. Tissé une dont bien voulu remplir les fonctions, le premier, du trésorier et le second de secrétaire.

MM Bénit, Rolling, Meilleur et Larquié ont été chargés de la location d'une salle centralement située, où l'association établira son siège.

M. Doriocourt a suggéré que des avocats-orateurs soient invités à haranguer l'assemblée à sa prochaine séance. Un vote unanime a accueilli favorablement la suggestion et le choix de ceux-ci a été laissé à un comité de plusieurs messieurs.

Afin que l'Association soit en mesure de s'assurer les services de quelques hommes de loi pour la défense de sa cause devant les tribunaux, M. Saloy a proposé que des listes de souscriptions soient ouvertes, et que l'objet de la souscription soit expliqué en tête de ces listes.

Il a été décidé que la prochaine convocation des membres de l'association aurait lieu par la voie des journaux: l'*Abeille*, le *Democrat*, la *Gazette Allemande* et le *City Item*.

Pour couvrir les premiers frais de publication et autres, une souscription volontaire parmi les assistants s'est élevée à environ vingt-cinq dollars.

**La quarantaine.**—On verra, dans le compte-rendu de la séance du bureau de santé, que le gouvernement est prêt de lancer une proclamation établissant, à dater du 10 de ce mois, la quarantaine entre la Havane, Veracruz, Rio Janeiro et la Nlle-Orléans.

Une copie de la résolution sera remise au gouvernor, ce matin, par MM. Brewster, Marks et le Dr Loeber.

**Nominations.**—Le gouverneur a fait, hier, les nominations suivantes:

J. M. T. Elliott, assesseur de la paroisse Red River;

R. M. White, juge de paix, de la paroisse Plaquemines, en remplacement de David Ashton, décédé;

Espérance Barra, membre du juri de police de la paroisse St Martin;

John R. Shulin, assesseur de la paroisse Union;

Ben. O. Edward, notaire de la paroisse Webster;

Dan. T. Settoon, notaire de la paroisse Tangipahoa;

John H. Siebert, voyer de la paroisse Pointe-Coupée.

**Cours de district.**—A la deuxième cour, Marie Evelina LeMonnier a été émancipée.

A la quatrième cour, Thomas Eagan, greffier, George P. Cozalan et F. F. Palma, députés, ont été assermentés.

A la cinquième cour, Wm H. Kilpatrick demande un writ d'habeas corpus. Il allègue qu'il est le père et le tuteur naturel de son fils, Henry R. Kilpatrick, illégalement détenu par Elizabeth Caroline Randolph et autres, qui ont l'intention de l'emmener à la Mobile.

**Le Bureau de Police** s'est réuni hier soir, sous la présidence du maire.

Les policemen Tiers, Haley et M. Cheevers du premier precinct étaient accusés de n'avoir pas porté des accusations contre les perturbateurs du marché Poydras. Cheevers a été acquitté et Haley condamné à perdre un jour de paie.

Le policier A. Vitter, de la station des faubourgs a été rayé des cadres de la police pour conduite indigne.

Le policeman A. F. Boyard, du cinquième precinct, accusé d'avoir assailli et battu M. Henry Michel, du *City Item*, le 24 avril et qui avait été suspendu le lendemain, a été condamné à perdre un jour à partir de cette date.

Le policeman W. Jones, du troisième precinct, a aussi été condamné à perdre un jour à partir de la même date pour insulte par arrêté A. F. Boyard.

Le sergent Hamilton, du sixième precinct, accusé d'avoir, le 24 du mois courant, assailli et battu Alex Wark, gardien particulier des résidents des rues Prytania et Coliseum a été acquitté.

Cette bonne nouvelle jugment le bureau s'est ajourné.

**Cour du juge Hillenbrand.**—Mme Fitzgerald et Elizabeth Bernard, pour ivrognerie et bris de paix; Jennie Smith, Sallie Lee et Silvey A. Gallan, pour ivrognerie et infraction, à l'ordonnance 528—ont été condamnées, les trois premières à $10 d'amende ou à vingt jours de prison, les autres à $5 d'amende ou à dix jours de prison.

Hy. Brown et Lilly Hill, pour ivrognerie et langage obscène, ont été condamnés à une amende de $2.50 ou à cinq jours de prison de paroisse.

F. S. Siskin, accusé de s'être battu et avoir troublé la paix a été acquitté.

George Zerfuss, accusé d'indécences, a été condamné à 2 50 ou à vingt-quatre heures de prison.

W. F. Michel, Emile Landner et Jos G. P. Sumner sont accusés—les deux premiers, d'attaque à main armée et de décharge d'armes dans les limites de la ville; le troisième de complicité dans l'attaque. Michel et Landner ont été requis de fournir un cautionnement de $2,250 et Sumner un cautionnement de $2,000 en attendant l'instruction.

Victor Gibson et César Norris sont accusés de port d'armes cachées. Ils ont du fournir un cautionnement de $250 pour répondre de leur comparution.

Laura Deane, accusée d'avoir mordu Mme Reading dans différentes parties du corps pendant le sommeil de Mme Reading, a été requise de donner un cautionnement de $500.

Geo. Jones, accusé de vol, et John Wise accusé de n'avoir aucun moyen d'existence—devront fournir un cautionnement de $250 piastres en attendant l'instruction.

**Cour du juge Sheehan.**—Louisa Woodruff, pour ivrognerie, Geo. Thomas, pour ivrognerie et bris de paix, ont été condamnés à une amende de $2 50 ou à cinq jours de prison de paroisse.

Julia Smith et Joseph Paschaud, pour ivrognerie, Sarah Walker et M. C. Breen, pour bris de paix ont été condamnés à $5 d'amende ou à dix jours de prison.

John Ellis et Kate Eagle, pour ivrognerie et bris de paix, ont été condamnés, le premier à $20 ou à trente jours, l'autre à $10 ou à vingt jours de prison.

Annie Sullivan, pour avoir enfreint l'ordonnance 528 qui a trait aux prostituées, a été condamnée à $5 d'amende ou à dix jours de prison.

Alfred Corralis, accusé d'avoir des objets volés, a dû fournir un cautionnement de $250, en attendant l'instruction.

L'interrogatoire de J. Aicklen, Jr., accusé d'attaque à main armée, a été remis au 10 du courant. Cautionnement de $500.

Thomas Moran et Frank Folley, accusés d'avoir blessé Daniel Gleason, le 22 février, ont été envoyés devant la cour criminelle supérieure. Cautionnement de Moran $3,000; cautionnement de Foley $1,000.

—A l'élection qui a eu lieu hier soir à la batterie D du régiment d'artillerie d'Orléans pour remplir la vacance de capitaine, l'ex-lieutenant Raphaël Archmowich a été unanimement élu capitaine. La compagnie en faisant ce choix a prouvé à l'ex-lieutenant la reconnaissance qu'elle a pour les grands services qu'il lui a rendus, alors qu'il était lieutenant. L'élection était présidée par le lieutenant-colonel Peyroux, assisté du capitaine-commissaire du régiment L. Palas, les deux ex-capitaines de la compagnie. Après l'élection, la compagnie s'est rendue en corps, accompagnée des différents officiers qui se trouvaient à l'arsenal à la résidence du nouveau capitaine, et a fait honneur aux rafraichissement qui lui ont été cordialement offerts.

—Il a été ensuite, à la sous-trésorerie fédérale, depuis le dernier rapport, $28,641 38, dont $10,405 10 provenant du département du revenu intérieur, $2780 en or, $80 96 en argent, et $954 en billets, provenant de la douane, $10,700 du bureau de poste, $3,721 22 de différentes sources.

—Des voleurs se sont introduits chez M. F. A. Ermet, au coin des rues Chartres et Louis. Ils en ont emporté, d'une armoire d'une chambre à coucher, une montre et une chaine en or, trois paires de boucles d'oreilles, plusieurs autres bijoux et une petite somme d'argent.

—Le caporal Compton a fait prisonnière, à Carrollton, Rachel Columbus, c. Rachel occupait, dans une maison de la rue Short, près Pearl, une chambre attenante à celle de John Williams et de sa femme, c., qui ne sont pas de son sang. Cédant, dit-on, à un sentiment de haine, elle a tenté de mettre le feu aux vêtements de Williams, par un trou de la cloison.

—Un *tug* s'est heurté, dans le fleuve, au pied de la rue du Canal, contre un cequif sur lequel se trouvaient quatre pêcheurs demeurant à Alger; l'embarcation a chaviré. L'équipage du tug a sauvé les hommes.

—Richard Mossy, arrêté dans la rue Dumaine, entre les rues Repparte et St-Claude, et que Jenny Glover accuse de lui avoir volé une bague en or évaluée à $20, est un homme de couleur.

—George Jones, homme de couleur, a été arrêté dans la rue Orléans, entre les rues Claiborne et Robertson. Mme Nicolas l'accuse de lui avoir volé une bague.

—Moses Williams, couleur, accusé par R. Sebastin, de lui avoir volé 65$, a été arrêté au coin des rues Douane et Franklin.

—F. S. Siskin, pour s'être battu et avoir troublé la paix, a été arrêté dans la rue Royale, entre les rues Bienville et Douane.

—Joséphine Mathews, femme de couleur, âgée de trente-cinq ans, est morte subitement au No 237 de la rue Lafayette. Le coroner en a été averti.

—Des coups de pistolet ont été tirés dans une cour, rue Rousseau, entre les rues Sorapuru et Première.

—Dans l'action de Thomas & Seymour contre la Nlle-Orléans—action par laquelle les demandeurs réclamaient à la municipalité 5,200 tonneaux de lest (à $10 le tonneau) employé sur la levée et dans les rues, la cour suprême a ordonné, hier matin, que la question fut soumise de nouveau au tribunal inférieur pour être jugée a nouveau. Un juri avait écarté le procès.

—Hier soir, à six heures et quart, un cheval attelé à un buggy, a eu peur d'une locomotive et a pris le mors aux dents dans la rue St. Charles, près de la rue Washington; le véhicule a été mis en pièces. Les personnes qui y étaient n'ont pas été blessées.

—Hier soir à onze heures et demie, Sidney Williams a été arrêté dans la rue Poydras, entre les rues Liberté et Franklin. Joe Lavoix l'accuse de vol. Il a été écroué à la station centrale.

—La Cour Suprême de l'Etat, ayant renversé le verdict du juri qui a déclaré coupable de détournement de fonds, M. Edward C. Palmer, président du Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Company et ordonnant que l'inculpé fut jugé à nouveau et lui donnant droit à un cautionnement et une mise en liberté en attendant les nouvelles procédures, M. Palmer a été mis en liberté hier après avoir fourni un cautionnement de $2,500.

**Nominations.**—Le gouverneur a fait, hier, les nominations suivantes:

J. M. T. Elliott, assesseur de la paroisse Red River;

R. M. White, juge de paix, de la paroisse Plaquemines, en remplacement de David Ashton, décédé;

Espérance Barra, membre du juri de police de la paroisse St Martin;

John R. Shulin, assesseur de la paroisse Union;

Ben. O. Edward, notaire de la paroisse Webster;

Dan. T. Settoon, notaire de la paroisse Tangipahoa;

John H. Siebert, voyer de la paroisse Pointe-Coupée.

**Cours de district.**—A la deuxième cour, Marie Evelina LeMonnier a été émancipée.

A la quatrième cour, Thomas Eagan, greffier, George P. Cozalan et F. F. Palma, députés, ont été assermentés.

A la cinquième cour, Wm H. Kilpatrick demande un writ d'habeas corpus. Il allègue qu'il est le père et le tuteur naturel de son fils, Henry R. Kilpatrick, illégalement détenu par Elizabeth Caroline Randolph et autres, qui ont l'intention de l'emmener à la Mobile.

**Le Bureau de Police** s'est réuni hier soir, sous la présidence du maire.

Les policemen Tiers, Haley et M. Cheevers du premier precinct étaient accusés de n'avoir pas porté des accusations contre les perturbateurs du marché Poydras. Cheevers a été acquitté et Haley condamné à perdre un jour de paie.

Le policier A. Vitter, de la station des faubourgs a été rayé des cadres de la police pour conduite indigne.

Le policeman A. F. Boyard, du cinquième precinct, accusé d'avoir assailli et battu M. Henry Michel, du *City Item*, le 24 avril et qui avait été suspendu le lendemain, a été condamné à perdre un jour à partir de cette date.

Le policeman W. Jones, du troisième precinct, a aussi été condamné à perdre un jour à partir de la même date pour insulte par arrêté A. F. Boyard.

Le sergent Hamilton, du sixième precinct, accusé d'avoir, le 24 du mois courant, assailli et battu Alex Wark, gardien particulier des résidents des rues Prytania et Coliseum a été acquitté.

Cette bonne nouvelle jugment le bureau s'est ajourné.

Promenade agréable au Fort Espagnol.

**L'affaire du duc de Padoue.**—Le *Courrier du soir* donnait ainsi l'éveil sur l'affaire du duc de Padoue signalée par le télégraphe:

Serait-il vrai qu'un membre influent du parti bonapartiste, ait grâce à de doubles inscriptions électorales, successivement voté et fait voter son domestique qui est non cocher dans un arrondissement de Paris et dans une circonscription de Seine-et-Oise?

Serait-il vrai que ces faits dûment constatés auraient donné lieu à une action judiciaire très-prête d'aboutir?

Bonne bière, crème à la glace au Fort Espagnol.

Rien de plus nauséeux que ce qui vient de paraître à l'Etoile Rouge. En voici un aperçu.

La Royauté Sandoi, dernière nouveauté, copiée de la maison Bernard Frères, de Paris.

La pantoufle Paule Marie. L'escarpin en chevreau brevetée, forme Louis XV. Pantoufle Louis XV. Bottes argentées et bottes dorées pour bébés et enfants de tous les âges. Chaussures blanches pour fillettes, en étoffe et en chevreau. Bottines, pour hommes, dernière nouveauté. Pantoufles blanches. Bottes en chevreau français, pour dames et pour fillettes. Bottes pour enfants.

Splendide assortiment de chaussures fines pour hommes. Souliers bas pour dames, etc., etc.

Egalement un bel assortiment de chapeaux en paille, d'un bon marché surprenant. Malles et valises en tous genres et à tous prix. L'Etoile Rouge.

Concert au Fort Espagnol.

—La Chambre des députés de Pesth a adopté sans modifications importantes quatre projets de loi concernant la reconstruction de la ville de Szegedin, en grande partie détruite par les terribles inondations de l'année dernière.

Bonne bière, crème à la glace au Fort Espagnol.

—Selon le *Narodni Glasnik*, une colonie nombreuse de catholiques hanoviens vient de s'établir en Bosnie. Les colons ont appelé la localité *Windhorst*, d'après le nom du chef de parti allemand.

Tout le monde va au Fort Espagnol.

## OFFICIEL

### Lois de l'Etat de la Louisiane.

PUBLIÉES PAR AUTORITÉ.

Session régulière de 1880.

No 59] LOI

Relative au payement de frais de cour dans les affaires d'élection contestée et dans les affaires où le droit à une place est réclamé.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que dans chaque procès ayant pour objet la contestation de l'élection de tout juge de District, greffier de Cour de District, shérif, coroner, juge de paix et de tout autre officier d'Etat ou de paroisse qui peut être élu par le peuple; et dans tout procès où le droit à une place d'Etat ou de paroisse est réclamé, le fait que le procès soit intenté par la personne contestant l'élection ou réclamant le droit à la place, soit par l'autorité compétente, sur la relation de la personne intéressée, la personne contestant l'élection ou réclamant le droit à la place, ou sur la relation du qui le procès a été intenté, sera responsable des frais de Cour comme dans les affaires civiles ordinaires, et si la personne dont l'élection ou le droit à la place est contesté, est condamnée ou déboutée, la personne ainsi déboutée sera condamnée à payer les frais de Cour, comme dans les affaires civiles ordinaires.

R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 5 avril 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 60] RÉSOLUTION JOINTE.

Invitant les sénateurs et les représentants de l'Etat de la Louisiane, au Congrès des Etats Unis, à user de leur influence pour faire amender la section 14 des Statuts Révisés des Etats-Unis, de manière à remettre le temps pour l'élection des sénateurs des Etats-Unis à la session des Assemblées Générales précédant immédiatement le temps où les sénateurs doivent siéger au Sénat des Etats-Unis.

Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane: Que les sénateurs et représentants de l'Etat de la Louisiane, au Congrès des Etats-Unis, sont invités à user de leur influence et à faire leurs efforts pour obtenir du Congrès la vote d'une loi amendant la section 14 des statuts Révisés des Etats-Unis et remettant le temps de l'élection des sénateurs des Etats-Unis aux sessions des Assemblées-Générales qui précèdent immédiatement le temps où ces sénateurs doivent siéger au Sénat des Etats-Unis.

Il est résolu encore: Que le Gouverneur de l'Etat soit invité à envoyer des copies de cette résolutions jointe à nos sénateurs et à nos représentants.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvée le 5 avril 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Copie certifiée:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 61] RÉSOLUTION CONCURRENTE

Invitant les Sénateurs et les Représentants de la Louisiane au Congrès à demander que dans tout acte confirmant à une compagnie de chemin de fer les droits, les privilèges et les franchises d'usage il soit dit que tout habitant établi de bonne foi sur toute concession de terre publique forfaite et annulée pour non exécution de condition de la part de la compagnie, aura tous les droits de préemption, de Homestead et d'acquisition qui lui sont assurés par le chapitre 4, Préemption, Statuts révisés des Etats-Unis et autres lois des Etats-Unis.

Attendu que le Congrès a jusqu'ici accordé à de certaines compagnies de chemins de fer, se proposant de construire des routes dans l'Etat de la Louisiane, les terres publiques de cet Etat en aide à de semblables constructions, et

Attendu que certaines de ces compagnies n'ayant pas exécuté les conditions de telles concessions, ont perdu leurs titres à ces terres, et que le Congrès se propose maintenant de confirmer ces forfaitures et d'annuler ces titres et de confirmer par le même acte à quelque autre compagnie de chemin de fer le droit, le titre et les franchises ainsi annulées et rappelées; et

Attendu que nombre de citoyens de cet Etat ont fait de bonne foi des établissements et améliorations sur des morceaux de terre compris dans les sections de terre publique ainsi concédées à des compagnies de chemins de fer délinquantes, soit avant, soit pendant le temps d'un titre semblable, dans la croyance qu'ils pourraient obtenir la confirmation de leurs titres par acquisition de la compagnie de chemin de fer, ou que dans le cas de l'échec de telle compagnie et de l'annulation de son titre, les terres concédées seraient réintégrées dans le domaine public, et deviendraient ainsi sujettes à préemption, Homestead ou à l'achat par les habitants, colonistes, et

Attendu que si le Congrès confère à toute autre compagnie de chemin de fer les droits, privilèges et franchises jusqu'ici conférés à la dite compagnie de chemin de fer délinquante, les établissements et améliorations des habitants dont il est question dans les sections précédentes, sans être réservés, deviennent la propriété de la compagnie de chemin de fer à laquelle ces droits, privilèges et franchises auront été conférés; c'est pourquoi il est

Résolu que les Sénateurs et Représentants au Congrès soient et sont par la présente invités à faire insérer dans toute confirmation à une compagnie de chemin de fer tous les droits, privilèges et franchises jusqu'ici conférés aux compagnies de chemin de fer délinquants, que tout habitant de bonne foi ayant fait établissement sur un morceau de terre publique ainsi forfaite et annulée aura tous les droits de préemption, homestead et d'achat à cette terre, qui lui sont assurés par le chapitre 4, Préemption, Statuts Révisés des Etats-Unis et autres lois des Etats-Unis, nonobstant la forfaiture et l'annulation de la concession des mêmes terres à une autre compagnie.

R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvée le 5 avril 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 62] RÉSOLUTION CONCURRENTE

Pour inviter nos sénateurs et représentants au Congrès à faire tous leurs efforts pour hâter un règlement final de certaines réclamations de l'Etat contre le gouvernement général, résultant de lois du Congrès consolidant des terres à cet Etat.

Attendu que l'Assemblée Générale a passé une loi No 23 et approuvée le 8 mars 1880, autorisant le gouverneur à prendre les mesures nécessaires pour recouvrer des Etats-Unis certaines terres ou leur valeur, appartenant à l'Etat, etc., et

Attendu qu'afin d'aider aux démarches à faire pour atteindre au but de la dite loi de cette Assemblée Générale, il est

Résolu par la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, le Sénat y présent son concours, que nos sénateurs au Sénat des Etats-Unis et nos représentants à la Chambre des Représentants des Etats-Unis, sont invités par la présente à faire tous leurs efforts pour effectuer un prompt règlement de toutes les réclamations de cet Etat contre le gouvernement des Etats-Unis, venant de diverses lois du Congrès consolidant et donnant des terres à l'Etat de la Louisiane, et que le gouverneur adresse une copie de cette résolution à chacun des dits sénateurs et représentants.

(Signé) R. N. OGDEN.
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 5 avril 1880.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Copie certifiée:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No. 63.] LOI

Pour mettre en vigueur les clauses d'une partie de l'ordonnance 267 de la Constitution et pourvoir au paiement des mandats (*vouchers*) émis par le président du comité des dépenses courantes de la Convention Constitutionnelle, approuvée le président de la Convention, et allouer quatre mille piastres ou ce qu'il faudra de cette somme pour cet objet.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane qu'afin de mettre à effet cette partie des clauses de l'article 267 de la Constitution, qui a autorisé l'émission de mandats par le comité des dépenses contingentes de la Convention Constitutionnelle "dans le but de mettre la Convention à même d'accomplir ses travaux" une allocation spéciale de la somme de quatre mille piastres, ou de ce qu'il faudra de cette somme, est ici faite sur tous fonds du trésor au crédit du fonds général, non autrement alloués, et l'auditeur de l'Etat est par la présente autorisé à racheter lesdits comptes des porteurs sur leur présentation par mandate sur ledit fonds général, comme il est dit ci-dessus.

R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 6 avril 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie certifiée:
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No. 64.] LOI

Pour mettre à exécution les clauses de l'ordonnance de la Constitution intitulée "Prêt par l'agent fiscal" et pourvoir au payement des certificats de dette, émis pour le dit prêt et pour abroger vingt-sept mille piastres ou ce qu'il faudra de cette somme pour cet objet.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane Qu'afin de mettre à exécution les clauses de l'ordonnance de la Constitution intitulée "Prêt pour l'agent fiscal" lequel prêt a été effectué par l'émission de certificats de dette qui seront échus le 15 mars 1880, et portant intérêt au taux de sept pour cent par an de la date au parfait payement, une allocation spéciale de la somme de vingt sept mille piastres, ou de ce qu'il faudra de cette somme, est par la présente faite sur les fonds du trésor au crédit du fonds général, non autrement alloués, et l'auditeur de l'Etat est par la présente autorisé à racheter les dite certificats de dette en principal et en intérêt, par mandats émis sur le dit fonds général, comme il est prescrit ci-dessus, en faveur des porteurs des dits certificats.

Sec. 2. Il est décrété en outre, etc., Que comme les dites certificats de dette ainsi émis sous la dite ordonnance constitutionnelle porteront un intérêt de sept pour cent par an, de leur date au parfait payement, c'est pourquoi les mandats que la section précédente de cette loi requiert d'émettre pour le rachat des dits certificats seront payés de préférence à tous autres mandats contre le dit fonds général, excepté ceux auxquels il a été pourvu dans la loi No 2 de la présente session de l'Assemblée Générale, approuvée le 5 février 1880.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 6 avril 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Copie certifiée:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

Concert tous les soirs au Fort Espagnol.

Le fondement de la santé.—Sans un substratum fondement de vigueur, il ne peut y avoir de santé véritable. Les personnes chétives et faibles éprouvent toute sorte de maux de tête et de souffrance, non nécessairement parce qu'il y a quelque chose de malade, mais parce que la machine vitale languit et manque de cette impulsion vitale nécessaire à la préparation des toniques enrichissant le sang, la préparation des secours envoyés par nos généreux et sûrs bienfaiteurs, les Bitters Stomachiques supplée au défaut d'énergie en mettant l'estomac à même de remplir ses fonctions digestives activement et sans embarras. Le résultat de cela est la distribution d'éléments de vitalité aux parties les plus éloignées du système, une augmentation d'énergie intellectuelle et musculaire, et des symptômes nerveux qui accompagnent la débilité qui viennent de là. L'irrégularité des boyaux la torpeur du foie, les souffrances rhumatismales et les fièvres intermittentes sont promptement par les maux actuels qui sont radicalement guéris par ce remède si efficace.

Aller au Fort Espagnol.

D'UN CITOYEN TRÈS CONNU DE CHICAGO.

Chicago, Ill., 1er janvier 1880.

H. H. WARNER & Co., Rochester, N.-Y.

Messieurs—J'ai usé du "Safe Kidney & Liver Cure" de WARNER, avec la plus grande satisfaction. C'est le seul remède que je puisse, après l'avoir employé, recommander à mes amis, et tendu qu'il m'a guéri de la maladie de Bright quelle j'avais vivement souffert pendant quelque temps. Mon cas était considéré comme incurable par mes amis et mes médecins, et je considère cette merveille. Celui qui a découvert ce remède est, en vérité, un bienfaiteur public.

WILLIAM P. PATTERSON,
1491, Avenue de Wabash, près de la rue Vingt-neuvième.

Le concert commence à 3 h. au Fort Espagnol.

Un débarquement de la banque Mathieu.—Par cet arrivage M. B. Trémoulet, rue Bourbon, 77, a reçu quelques vins dont les marques font estimer, sont authentiques. Nous annonce qu'en lin aujourd'hui dans nos colonnes. Mentionnons: Pomerol, Pomerol, Margaux, Vernon et plusieurs lots de grands vins de Ch. Lafitte, Rieussec, Rieussec, Yquem, du cognac de Fabre, des liqueurs sucrées, du curaçao, etc. M. Trémoulet tient aussi des whisky Spey et regrette vivement de ne pas avoir de Californie à 70, 80 et 90 cents le gallon. Voyez l'étencard.

Tout le monde va au Fort Espagnol.

Boulangerie de marchandises nouvelles.—Aujourd'hui, vu distribuer des marchandises dans l'établissement de M. E. Dumaine, rue des rues Royale et Toulouse, c'est annoncer un événement pour notre ville. Cet établissement de distribution en offre par un choix incomparable d'articles frais, nouveaux, variés à l'infini, et à des prix vraiment dégagés. M. Dumaine maintient avec la plus grande ardeur la réputation de l'ancienne maison Moreau dont il est le continuateur et le successeur habile. Il n'y a pas d'articles de mode en de fantaisie qu'on ne trouve en grande variété brillants spécimens et si l'on veut se procurer quelque chose de rare et de recherché, c'est dans cet endroit que l'on en trouvera. On ne pourra plus jamais se passer que nous publions aujourd'hui. Il est nouveau faire remarquer ici les nombreux objets qui y sont exposés, parmi ceux de la boulangerie, de beaucoup les bornes d'une simple annonce. Nous nous recommandons à nos lecteurs cette maison qui possède une immense variété d'articles et qui donne au déballage dont il est question un caractère tout particulier de richesse, d'abondance et de bon goût.

Sensations Art Union—Nous avons reçu la prospectus d'une organisation en voie de formation tout le titre qui précède et dont l'objet est de gratifier ses membres de jolies personnes qui, dans beaux arts, soit par profession, soit comme amateurs, se sont rendus célèbres par leurs productions artistiques. Dans les œuvres sorties de leurs mains on trouve un charme de plus, le prestige des membres non actifs de la société. Ceux-ci, en faisant partie de la société, ne peuvent que gagner à la prospérité de cette jeune et vigoureuse institution. Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer ceux qui seraient tentés de faire partie de la société à l'exposition de la société, qui est ouverte au public, et dans laquelle ils trouveront de quoi satisfaire leur goût artistique.

Aller au Fort Espagnol.

Concert tous les soirs au Fort Espagnol.

Dernier-vous des familles au Fort Espagnol.

# DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

## NOUVELLES EUROPÉENNES

### FRANCE.

**Terrible explosion à Pantin.**

New York, 2—Une dépêche de Paris au Herald annonce qu'une terrible explosion a eu lieu, dans l'après midi de samedi, à Pantin, près Paris, dans le magasin de M. Honoré, artifiseur.

A 1 heure, les habitants du quartier ont entendu une détonation; puis une masse de pierres et de boisseres fut lancée en l'air en désordre, au milieu des flammes et de la fumée. Les victimes sont nombreuses. On estime à 20 le nombre des morts et des blessés.

**Incendie.**

Londres, 3—Une dépêche de Paris dit